FEDERATION FRANCAISE DE TENNIS DE TABLE
LIGUE REGIONALE DE L'ILE-DE-FRANCE
Institut Régional de l'Emploi et de la Formation

ENTRAINEUR FEDERAL

DATES : Formation du Lundi 22 au Vendredi 26 Avril 2019 (35 heures)
à Saint-Denis (**formation obligatoirement en internat**)
+ 21 heures de stage en situation pédagogique
(à effectuer après la formation au sein d'un club ou d'un Comité Départemental et à valider 1 semaine avant la date de l'examen / si l'examen n'est pas passé aussitôt, délai de 6 mois pour valider les 21h)
+ 10 heures de FOAD (Formation Ouverte A Distance **à effectuer avant la formation**)

COUT : 420 € *(tout compris : Frais administratifs, pédagogiques, hébergement et repas …)*

CONDITIONS D'INSCRIPTION / PRE-REQUIS :

- Être licencié traditionnel F.F.T.T.
- Appartenir au moins à la catégorie Juniors 2ème année pour la formation
- Être titulaire des diplômes d'Initiateur de Club + Animateur Fédéral + Arbitre Régional (ou Ar Théorique)
- **Pour l'examen**, avoir obligatoirement 18 ans

Pour se présenter à l'examen d'Entraîneur Fédéral, il faut avoir suivi une formation dans son intégralité et valider les 21 heures de stage pratique 1 semaine avant la date de l'examen (en retournant l'attestation du Président)

Lieu de l'examen : Creps de Chatenay-Malabry, le 19 mai 2019.
Coût : 50€ (inscription sur la même feuille que la formation)

Pour s'inscrire à la formation, les personnes intéressées voudront bien retourner à la Ligue :
- la feuille d'inscription et le règlement (seules les 9 premières inscriptions complètes seront **sûres** d'être prises en compte),
- la photocopie du diplôme d'Initiateur de Club et d'Animateur Fédéral
- la photocopie du Certificat de Capacité Arbitre Régional (ou de l'ex carte d'arbitre ou l'attestation Arbitre Régional Théorique)

CLOTURE DES INSCRIPTIONS : **Vendredi 25 Mars 2019** (date de réception)

A la clôture des inscriptions, vous recevrez une confirmation d'inscription, le Livret du stagiaire et un petit questionnaire à nous retourner dans les meilleurs délais. En cas de dépassement d'effectif, vous serez immédiatement prévenu par mail.

OBJECTIFS :

- Être capable d'assurer l'entraînement d'un club avec tous les publics (jusqu'à un niveau dép.),
- Être capable d'analyser les caractéristiques d'un joueur afin de déterminer des axes de travail individualisés et de conduire des séances adaptées,
- L'Entraîneur Fédéral possèdera, de plus, des connaissances de base sur le perfectionnement (travail au panier de balles, planification, entraînement physique et éducation mentale)

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

Minimum 5 – Maximum 9 (extension possible en fonction des possibilités pour l'hébergement/restauration)

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ET D'ENCADREMENT :

- Documents supports, diaporama, travaux en groupes, études de cas et mise en situation en salle. Alternance Théorie / pratique en salle de TT
- Formateur : François PICARD (Brevet d'Etat d'Educateur Sportif 2ème degré Tennis de Table) + intervenants divers

CONTENU :

Proposer des actions fédérales aux pratiquants de son club

-Connaissance de tous les outils fédéraux
-Règlementation institutionnelle et actions du comité ou ligue

Transmettre dans une optique de plaisir

-Le plaisir de la pratique pour faire ressortir 3 éléments : gagner/transpirer/s'amuser

Individualiser dans le collectif (faire évoluer la situation par rapport au joueur)

- Techniques d'animation collective et individuelle

Analyser les caractéristiques techniques et tactiques d'un joueur

- Savoir définir le profil, système des joueurs (intentions tactiques/ schémas de jeu / lignes de sol / coups utilisés / le coaching) / L'éducation mentale

Utilisation de l'outil panier de balles à partir d'objectifs précis

- Savoir construire des schémas de jeu cohérents (perfectionnement du joueur à l'aide du panier de balles)

Faire évoluer une séance prédéfinie en variant les paramètres du jeu et les incertitudes

- Paramètres du jeu, incertitudes, actions sur la balle

Démontrer et expliquer les différentes familles de coups techniques

- Exhaustivité des coups techniques (les variantes)

Savoir développer les qualités spécifiques du TT

- L'échauffement : différents types, les qualités spécifiques du TT, l'éducation mentale (Généralité, relation entraînement/compétition)

Intégrer les Piliers de la Performance (sensibilisation)

- Connaissances biomécaniques sur la gestuelle (et variantes des coups)

Préparation à l'examen

+ 21H EN SITUATION PEDAGOGIQUE.

=> L'objectif de ce stage est que le stagiaire soit actif et encadre réellement sur le terrain.
Ces 21h peuvent se faire au sein d'un club et/ou d'un Comité Départemental (nous retourner avec l'inscription le formulaire d'intention). **A effectuer et valider obligatoirement 1 semaine avant la date de l'examen suivant la formation.**
Modalités de validation du stage pratique :
=> A la fin de vos 21 heures, il faut envoyer par mail à formation@fftt-idf.com ou par la poste une attestation du Président de l'association et/ou du Comité Départemental avec le(s)quel(s) vous avez effectué vos heures : elle doit être **signée et tamponnée**.

+ 10H de FOAD

1 à 2 semaines avant le début de la formation, vous recevrez un mail vous informant l'accès aux documents en lien avec la formation que vous allez faire sur la plate-forme pédagogique « Spiral Connect PERF'TT » (http://perftt2.univ-lyon1.fr/). Vous devez en prendre connaissance avant d'entrée en formation.

MODALITES DE VALIDATION

Présence complète à la formation + validation du stage pratique des 21 heures + réussite à l'examen d'Entraîneur Fédéral (obtention à partir de 10/20 de moyenne)
=> Délivrance du diplôme Entraîneur Fédéral

Ce diplôme est un pré requis obligatoire dans le parcours de formation d'éducateur sportif professionnel CQP Moniteur TT.

LIGUE REGIONALE DE L'ILE-DE-FRANCE
Institut Régional de l'Emploi et de la Formation
Mail : formation@fftt-idf.com - web : www.fftt-idf.com

FEUILLE DE SOUHAITS / D'INTENTIONS
21 HEURES EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Formation Entraîneur Fédéral du 22 au 26 Avril 2019

NOM : …….. Prénom : ……

Club : ……...

Est-ce que mon club a un tuteur (diplômé fédéral, DEJEPS serait l'idéal) qui serait susceptible de m'encadrer 21 heures sur les entraînements de mon club ? **OUI** ☐ **NON** ☐

Si oui , à quelles dates ou vers quelle période : ……...

……...

NOM du tuteur : ……...

Mail : ……..…….....

Si non, est-ce que mon Comité Départemental accepterait de me prendre sur ses actions techniques (stage ou CPS …) ? **OUI** ☐ **NON** ☐

Si oui , à quelles dates ou vers quelle période : ……...

……...

Si vous ne trouvez aucune possibilité d'effectuer ces 21 heures de stage merci de nous contacter par téléphone

J'atteste avoir bien pris connaissance de toutes les conditions de réalisation de ces 21 heures en situation pédagogique et qu'en cas de non réalisation ET validation de celles-ci 1 semaine avant la date de l'examen d'Entraîneur Fédéral, je ne pourrais me présenter à l'examen et ainsi obtenir le diplôme d'Entraîneur Fédéral.

Fait le : _____ Signature du stagiaire

FEDERATION FRANCAISE DE TENNIS DE TABLE
LIGUE REGIONALE DE L'ILE-DE-FRANCE
Institut Régional de l'Emploi et de la Formation

BULLETIN D'INSCRIPTION

Entraîneur Fédéral
Formation et/ou Examen

CLUB : _____ N° Club : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ VILLE : _____ ☎: _____

Tél. Portable : _____.Adresse E-Mail : _____

Date de Naissance : _____ Lieu de Naissance: _____

N° Licence : _____ Classement actuel : _____ Meilleur Class. : _____

Avez-vous des contraintes alimentaire ou physique : _____

DATE D'OBTENTION ANIMATEUR FEDERAL : _____
Ou JAF ou anciennement Entraîneur Régional (joindre photocopie du diplôme)

DATE D'OBTENTION ARBITRE REGIONAL : _____
(joindre photocopie de la carte Arbitrage ou du Certificat de Capacité ou de l'attestation d'Arbitre Régional Théorique)

STATUT :

☐ Salarié ☐ Demandeur d'emploi ☐ Autres : _____

FINANCEMENT DE LA FORMATION :

☐ Autofinancement
☐ Financement par l'employeur ou l'association support

NOM de l'association / employeur : _____
Adresse mail du responsable : _____

☐ Demande de prise en charge par Uniformation (joindre le contrat de prestation ou l'accord écrit)
☐ Autre (Pôle Emploi …) _____

O Je souhaite m'inscrire à la formation Entraîneur Fédéral en internat, qui se déroulera :

du 22 au 26 Avril 2019 à Saint-Denis + 21 h de stage + 10 h de FOAD

Je joins à cette feuille un chèque de **420 €** libellé à l'ordre de "FFTT Ligue Ile de France".

Merci de bien vouloir prendre connaissance des conditions de vente au verso de cette feuille

O Je souhaite m'inscrire à l'examen d'entraîneur Fédéral *(si j'ai déjà effectué une formation => fournir une attestation de formation)* qui se déroulera **le 19 Mai 2019**

Je joins à cette feuille un chèque de **50 €** libellé à l'ordre de "FFTT Ligue Ile de France".

- Merci de bien vouloir cocher la case suivante, si vous refusez d'être pris en photo et diffuser sur le site et le bulletin de la Ligue IDF TT ☐

Tous les documents sont à renvoyer à la Ligue de l'Ile de France de TT / 1-3 Rue de la Poterie / 93200 – SAINT-DENIS

pour le Vendredi 25 Mars 2019 (date de réception)

DATE : SIGNATURE :

Conditions Générales liées aux formations de l'IREF Ile de France

1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent aux prestations de l'Institut Régional de l'Emploi et de la Formation (IREF) de la Ligue d'Ile de France de Tennis de Table (LIDFTT). Les présentes conditions ont pour objet de définir les conditions de participation aux sessions de formation de l'IREF.

La signature du bulletin d'adhésion emporte, pour le signataire du bon d'inscription et pour le participant, adhésion totale et sans réserve aux clauses, charges et conditions ci-après.

2. Modalités d'inscription

Toute demande d'inscription doit être formulée à l'aide du bulletin d'inscription. L'inscription ne sera prise en compte que si elle est accompagnée du règlement du montant de la formation (chèque à l'ordre de la Ligue IDF TT). Elle est réputée ferme et définitive lorsque le stagiaire renvoie, par tous moyens, le bulletin d'inscription rempli et signé par l'intéressé.

Les demandes d'inscription doivent se faire au plus tard jusqu'à la date de clôture indiquée sur le Bulletin de la formation concernée.

L'IREF remet ensuite successivement au participant avec le cas échéant copie à la structure, la confirmation d'inscription accompagnée du Livret d'accueil du stagiaire comprenant, entre autre, le Règlement Intérieur de l'Organisme de Formation, les modes d'accès au lieu de formation, les objectifs, le programme, les intervenants, les modalités de validation Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre de leur arrivée avec le chèque correspondant ou l'attestation de prise en charge de l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) ou de tout autre organisme (Conseil Régional, Pôle Emploi…).

Si le nombre d'inscription est trop faible, ou trop élevé, le Bulletin d'inscription accompagné du règlement vous sera retourné par la poste. (Cf clause 6. Annulation/Interruption).

3. Convocation et attestation de formation

Une convocation est adressée au participant, avec copie à la structure (si besoin), au minimum 5 jours avant la date de la formation. Elle tient lieu de confirmation de participation.

L'attestation de formation ne peut être délivrée qu'une fois l'intégralité de la formation effectuée. Elle est remise au stagiaire en fin de formation ou envoyée à la structure accompagnée.

4. Prix

Toute action de formation engagée est due en totalité sauf cas de force majeure.

Il n'y a pas d'imposition TVA sur les tarifs de formation.

Les prix comprennent les frais administratifs et pédagogiques, les supports remis aux participants et les frais d'hébergement et de restauration (sauf cas particuliers dûment spécifiés sur les supports d'informations). Les frais de déplacement sont à la charge de la structure/du participant.

5. Facture et condition de règlement

La structure ou le participant à titre individuel règle le montant de la formation par chèque et le transmet accompagné du bulletin d'inscription. Une facture acquittée lui sera remise à l'issue de la formation sur demande.

En cas de prise en charge du coût de la formation par un OPCA (en l'occurrence UNIFORMATION pour le TT), il appartient au bénéficiaire d'effectuer la demande de prise en charge en amont et d'envoyer l'accord et numéro de dossier à l'organisme de formation avec les coordonnées de l'OPCA (accord de prise en charge), ce dernier doit s'assurer de la bonne transmission des pièces justificatives pour paiement et reste en tout état de cause responsable du paiement notamment en cas de défaillance de son organisme collecteur dont il est solidaire.

Pour les formations faîtes à titre individuel, seules les prestations de formation effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue par le contrat de formation et le paiement s'effectue de la manière suivante :

- chèque remis avec le bulletin d'inscription avec une réception avant la clôture des inscriptions,
- encaissement du chèque entre la date de clôture et le début de la formation.

6. Annulation / Interruption

* Annulation par le participant/la structure : Toute annulation doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit. Le remplacement d'un participant par un autre, de la même structure, reste toujours possible, sous réserve qu'il corresponde au profil du personnel concerné par la formation.

En cas d'annulation trop tardive, au-delà de la date de clôture des inscriptions et sans justification par un certificat médical, le chèque sera conservé et encaissé intégralement par la Ligue IDF TT, sinon seuls les frais déjà engagés seront refacturés.

* Annulation par l'IREF : l'organisateur se réserve le droit d'annuler une formation en cas de force majeure ou de nombre de stagiaires insuffisants. Dans ce cas, les stagiaires seront informés au minimum une semaine avant la date prévue du début de la formation, et la Ligue IDF TT retournera le chèque des frais d'inscription ou effectuera le remboursement.

7. Dispositions diverses

Les informations concernant le participant et/ou la structure qui l'envoie et figurant sur le bulletin d'inscription pourront faire l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 Janvier 1978, le participant et/ou la structure qui l'envoie dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant auprès de l'IREF.

Les documents mis à dispositions du participant sont protégés par le droit d'auteur. En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans autorisation expresse préalable de l'IREF est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

8. Litige éventuels

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Bobigny (93) sera le seul compétent pour régler le litige.